



# Commune nouvelle de MILIZAC-GUIPRONVEL

*Kumun MILIZAG-GWIPROÑVEL*



**Inauguration le 2 décembre 2017  
de la Maison de Santé Pluridisciplinaire**

**Note de présentation globale de l'opération**



## **La genèse du projet - éléments de contexte**

Le classement par l'Agence Régionale de Santé de notre territoire en « zone à surveiller » a accéléré en 2013 la prise de conscience par l'équipe municipale conduite alors par Fanch GUIAVARCH que nous allions être confrontés à un risque de rupture de l'offre de soins. Un risque d'autant plus marqué que la demande ne cessait d'augmenter compte-tenu notamment du vieillissement de la population, ici comme ailleurs dans le Pays d'Iroise.

Globalement, il convenait d'assurer non seulement la pérennité, mais aussi le développement d'une offre de soins diversifiée, adaptée aux attentes d'une population en mutation (nouveaux ménages, maintien à domicile des personnes âgées, problématiques du handicap...).

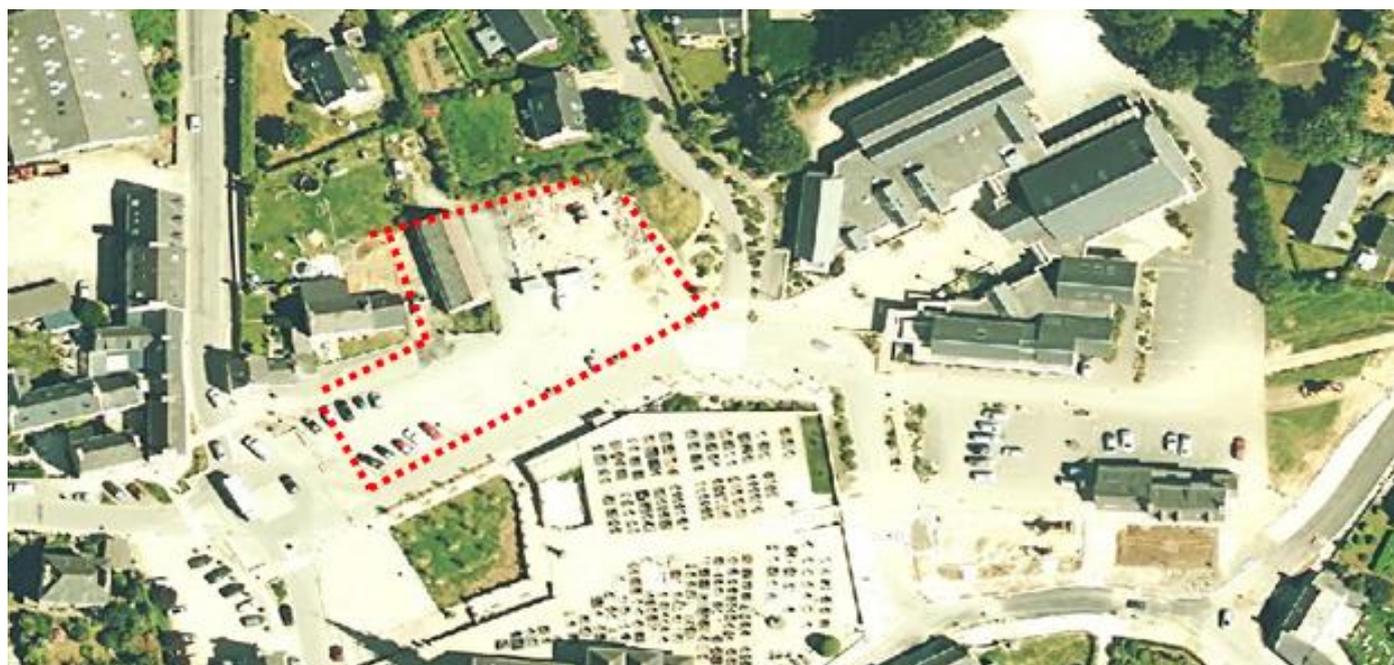
Pour relever ce défi, la commune a réagi en installant provisoirement en août 2014 dans des locaux municipaux provisoires un jeune généraliste, le Docteur Aurélien LE JACQUES. Rapidement il nous est apparu que la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), proposant en cœur de bourg des locaux adaptés, était de nature à faciliter le regroupement de praticiens autour de l'idée d'un exercice concerté des soins pour une meilleure prise en charge des pathologies. Cette dynamique s'est traduite :

- par la réalisation par la mairie d'une étude de programme en 2013-2014 visant à bien définir les besoins et à vérifier la faisabilité d'un projet communal de construction d'une MSP ;
- par la validation par l'ARS le 18 septembre 2015 d'un projet territorial de santé entre praticiens regroupés en association.

### **Localisation géographique**

La réalisation de ce type d'équipement est aussi le moyen de conforter la centralité d'un bourg afin que la population puisse y trouver les principaux services publics ou privés dont elle peut avoir besoin (commerces, équipements culturels, sportifs ou d'éducation, équipement de santé, mairie...).

C'est pourquoi, l'espace libre compris entre l'église et la mairie s'est imposé comme le lieu adapté à la fois en termes de visibilité et de symbolique de l'attachement de la commune aux services qui peuvent concourir au bien-être de la population.



Cette opération de renouvellement urbain dans une « dent creuse » s'inscrit également dans la charte régionale pour une gestion économe du foncier signée en juillet 2012 (« *identification et valorisation des potentialités de renouvellement urbain* »), dans le Schéma de Cohérence du Pays de Brest et dans les orientations d'aménagement de notre Plan local d'Urbanisme.

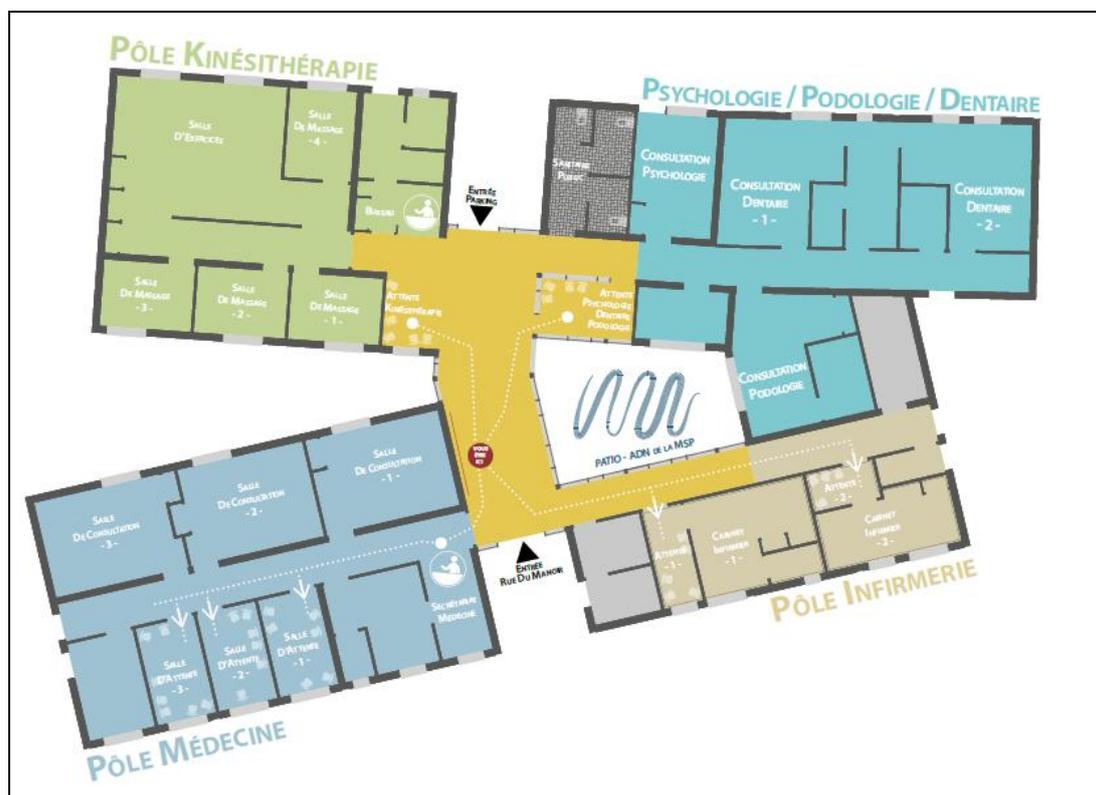
La non spécialisation des places de stationnement qui serviront à la fois à la patientèle mais aussi à l'ensemble de la population puisqu'il s'agit de parkings publics marque également une volonté de mutualisation ou mixité fonctionnelle, facteur également de gestion économe du foncier. Valorisation d'une réserve foncière, densification et gestion économe du foncier sont donc ici réunies.



## **Descriptif de la MSP**

La MSP comprend sur 549 m<sup>2</sup> de surface intérieure :

- un pôle médecine (3 médecins) sur 143 m<sup>2</sup> ;
- un pôle kinésithérapie (2 kinés) sur 120 m<sup>2</sup> ;
- un pôle infirmerie (2 cabinets) sur 62 m<sup>2</sup> ;
- un pôle mixte regroupant 2 cabinets dentaires, une podologue et une psychologue sur 139 m<sup>2</sup> ;
- des locaux communs (locaux techniques, sanitaires, circulations...) sur 85 m<sup>2</sup>.



S'agissant de la construction d'un bâtiment, la volonté municipale de préservation des ressources et de l'environnement s'est exprimée principalement, outre la maîtrise de la consommation d'énergie :

- Par une étude attentive des matériaux sous l'angle du développement durable (ex : large utilisation du bois non traité, matériau renouvelable ; peintures sans COV ; revêtements de sol anti-allergènes...);
- Par une gestion responsable des déchets de chantier, puis des déchets médicaux après la mise en service au moyen d'un local dédié aux déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) ;
- Par le choix de produit eco-label pour le nettoyage de la MSP ;
- ...



La commune a souhaité conduire une réflexion globale sur l'accessibilité : localisation en centre-bourg au cœur d'un maillage de cheminements doux, établissement recevant du public de plain-pied conforme aux prescriptions d'accessibilité...

Parce que la problématique de l'accès pour tous peut légitimement intégrer la maîtrise du coût d'un service collectif essentiel, notamment pour les plus fragiles économiquement, les professionnels de santé, médecins et professionnels paramédicaux occupants le bâtiment sont conventionnés.



## Une réalisation où l'art et la culture ne sont pas oubliés...

La MSP accueille une œuvre d'art, dans la lignée de la démarche initiée par la Région « *Invitez l'art et la culture dans votre projet* » car nous sommes convaincus que la culture, si elle ne soigne pas, aide à vivre, notamment ceux qui souffrent (...).



*« Un lieu où se rencontrent soignants et soignés, détenteurs chacun d'un ADN singulier »*

**Artiste : Jean-Jacques PIGEON**

## Déroulement de l'opération

Durant chacune des étapes, les praticiens locaux ont été associés à l'élaboration du projet communal pour lequel nous pouvons distinguer plusieurs grandes phases :

<b>Calendrier</b>	<b>Etat d'avancement</b>
2013-2014	Etude préalable (définition des besoins, choix du site, visites d'équipements de santé finistériens, étude de faisabilité juridique et financière...)
Du 2 <sup>ème</sup> semestre 2014 à mars 2015	Choix de l'architecte et de l'équipe de maîtrise d'œuvre (sélection sur intentions architecturales)
De mars 2015 à décembre 2015	Etudes de maîtrise d'œuvre, demande de permis de construire, lettres d'engagement des praticiens (réservations des locaux) & dossiers de demandes de subventions
1 <sup>er</sup> semestre 2016	Passation des marchés de travaux
2 <sup>ème</sup> semestre 2016	Début du chantier
Décembre 2017	Réception et mise en service

## **Un projet efficient et évolutif**

Depuis l'origine de l'opération, avant même le choix de l'architecte, la commune s'est efforcée de co-construire le projet avec les praticiens, certains d'entre eux ayant été associés à des visites de maisons de santé (Le Faou, Châteauneuf-du Faou, Plouarzel ...) ou de pôles hospitaliers de proximité (ex : Lanmeur).

Puis, la fonctionnalité des locaux a été étudiée entre l'agence d'architecte, les praticiens et la commune, mais aussi son adéquation avec son coût pour atteindre un budget adapté aux capacités de la commune comme des praticiens, futurs locataires. Ainsi, les surfaces des cabinets médicaux ont évolué de 534 m<sup>2</sup> (phase programme), à 685 m<sup>2</sup> (phase avant-projet sommaire) avant de revenir à 549 m<sup>2</sup>.

A noter que la création d'un nouveau pôle social dédié aux travailleurs sociaux (services sociaux du Cd29, PMI, CCAS, banque alimentaire...), intégré au programme de la MSP en 2013/2014, a été supprimé. En effet, le besoin n'apparaissait plus justifié compte-tenu de la fréquentation actuelle du pôle social existant à la mairie depuis le retrait de l'ADMR et de la mutualisation progressive des services municipaux avec ceux de Pays d'Iroise Communauté.

Par ailleurs, les possibilités techniques d'extension du bâti (ex : des murs en ossature bois et une charpente sous forme d'« accordéon » facilitant l'agrandissement sans dénaturer l'écriture architecturale) font de la MSP un ouvrage relativement évolutif si d'autres locaux de santé étaient sollicités par des praticiens.

Toujours en ce qui concerne la réflexion sur les possibilités d'évolution ou de reconversion du bâtiment, il est à noter que celui-ci est dévolu aux activités de santé. Or, il s'agit ici d'un besoin durable de la population. Pour autant, le choix d'un site localisé en cœur de bourg est de nature à faciliter le cas échéant une possibilité de reconversion en activités tertiaires dont l'offre est actuellement faible sur la commune (ex : offre de bureaux)... réduisant ainsi le risque financier de l'opération sur le long terme.



## **Un projet source de valeur économique**

Le secteur de la santé constitue une des cinq filières à fort potentiel de la « Glaz économie », vision régionale pour le développement économique de la Bretagne (cf *glazeconomie.bretagne.bzh*). Une MSP qui permet aux personnes âgées de disposer d'un service de santé de proximité (prévention, panel complet de soins...) qui se situe donc à la croisée de cette priorité régionale avec les actions départementales en faveur des personnes âgées (portage de repas, solutions innovantes d'habitat...).

Cette offre de service médical est ainsi un des éléments de la politique communale visant à accompagner le vieillissement de la population en l'aidant à se maintenir à domicile par des services de proximité adaptés (bouquet de services comprenant une assistance ménagère, une offre médicale, des activités de loisirs favorisant l'intergénérationnel...). La municipalité prépare d'ailleurs avec Finistère Habitat la création d'une offre d'habitat intergénérationnel au bourg (projet intégré au contrat de territoire). La MSP représente donc pour la commune un des maillons essentiels de notre dispositif orienté vers les personnes âgées et les défis de la transition démographique, sans oublier les autres publics, jeunes et moins jeunes.

La construction de cet équipement, pour le secteur du BTP, constitue également une réponse publique favorable au maintien de l'emploi et notamment de l'emploi local puisque l'allotissement des marchés de travaux rend cette opération accessible aux entreprises locales et en particulier pour les PME, dans le respect du code des marchés publics.

Par ailleurs, l'innovation pragmatique développée par l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par l'Agence d'architecture TLPA a permis aux entreprises de continuer à développer leur compétence technique en conjuguant qualité constructive avec approche économique du coût de l'opération dont l'économiste ECMO est le garant. A noter, le choix de matériaux traditionnels en Bretagne tels que l'ardoise pour la couverture.

## **Synthèse**

**La maison de santé pluridisciplinaire de Milizac-Guipronvel est le résultat d'une mobilisation locale et concertée des praticiens et des élus municipaux pour répondre aux défis actuels de la santé en zone rurale.**

**Cette action s'inscrit dans l'affirmation progressive de ce type d'équipements de santé (pôle de santé, maison de santé pluridisciplinaire) préconisé notamment par le Gouvernement qui, par l'intermédiaire de son Premier Ministre, a indiqué le 13 octobre 2017 : "Notre objectif est de doubler le nombre de maisons de santé sur le territoire national" au cours du quinquennat annonçant également sa volonté de « développer le système de rémunération d'équipe » qui vise à permettre « aux professionnels de santé de passer davantage de temps sur des opérations de prévention ou sur de la coordination autour de cas complexes. »**

**Réponse locale en matière de santé, cette MSP est aussi un élément de renforcement de l'attractivité de notre commune nouvelle et l'affirmation progressive de celle-ci comme l'un des pôles ruraux à l'Est du Pays d'Iroise.**

A Milizac-Guipronvel, le 2 décembre 2017

Le Maire, Bernard QUILLEVERE

<b><u>Nature des dépenses</u></b>	<b><u>Montant (€ HT)</u></b>
Mise en concurrence architectes (publicité, indemnisation)	4 761
Levé topographique, bornage, raccordement EDF, FT GDF, étude géotechnique, constat d'huissier	22 699
Contrôle technique et SPS	8 810
Travaux (dont démolition du hangar existant sur le site)	1 008 753
Valorisation foncière	55 300
1 % culturel	9 667
Maîtrise d'œuvre	107 500
Assurance dommages ouvrage	9 627
Frais financiers sur emprunts	200 000
Frais de gestion communale (conception, marchés, suivi de chantier ...) et provision pour aléas	34 703
Taxe d'aménagement	30 502
<b><u>TOTAL des dépenses</u></b>	<b>1 492 322</b>

<b><u>Nature des recettes</u></b>	<b><u>Montant (€ HT)</u></b>
Pays d'Iroise Communauté	50 000
Région Bretagne – Contrat de partenariat	100 000
Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire	100 000
Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	100 000
Autofinancement communal dont subvention de 200 000 € du CCAS et emprunts (remboursement des emprunts par les loyers)	1 142 322
<b><u>TOTAL des recettes</u></b>	<b>1 492 322</b>

